

N°35-2017

Séance du mardi 04 juillet 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
42	32	37

Date de la convocation
26 juin 2017

Acte rendu exécutoire
Après télétransmission

--

et publication

06 juillet 2017

L'an deux mille dix sept et le mardi quatre juillet, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence d'Elisabeth DUPUY-MITERRAND et sur sa convocation.

Étaient présents : BOURROUILLAN : BRAZZALOTTO Michel, CAUPENNE d'ARMAGNAC : ORTEGA-HUESO Josiane et GUICHEBAROU Patrick, CRAVENCERES : MORA Jean-Pierre, ESPAS : CAZERES Pierre, LE HOUGA : FEUILLET-GALABERT Patricia, FITAN Jacques, MANCIET Aline et MENACQ Bernard, LANNE SOUBIRAN : IMBERT Yves, LAUJUZAN : Aoustou Frédéric, LOUBEDAT : SEMPE Bernard, LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, , MANCIET : CAPDEPONT Pierre, SOULES Philippe, et CENENT Frédéric, MONGUILHEM : DUCERE Jean, MONLEZUN D'ARMAGNAC : BENESSIA Christiane, MORMES : TARTAS Régis, NOGARO : PEYRET Christian, MARQUE Magali, BELTRI Joseph, GARET Gilles, HAMEL Bernard, SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC : SAINT-MARTIN Thierry, SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : FAGET Alain, SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît, SION : DUPUY-MITERRAND Elisabeth, SORBETS : GORRET Franck, TOUJOUSE : TARTAS Jacques, URGOSSE : BARRAIL Bernard.

Absents excusés : ARBLADE-LE-HAUT : VERRIER Jean-Marie, BETOUS : MENGELLE Jean-Marie, CRAVENCERES : DARBEAU Jacqueline (remplacée par MORA Jean-Pierre), LE HOUGA : DUPOUY André (pouvoir à FITAN Jacques) MAGNAN : DUCLAVE Jean, MANCIET : GARBAY Stéphane, NOGARO: LARRIEU Edith (pouvoir à MARQUE Magali), CARRERE-CAMPISTRON Christine (pouvoir à PEYRET Christian), COMBRES Roger (pouvoir à BELTRI Joseph), LAPEYRE Josiane, PERCHEDE : MARIN Alain (pouvoir à SAINT-PE Anne-Marie), SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : ARTIGOLE Eric (remplacé par FAGET Alain), SORBETS : LAMOTHE Laurent (remplacé par GORRET Franck).

OBJET DE LA DELIBERATION : Tourisme, fiches actions 2017

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Madame la Présidente indique qu'au-delà des missions en matière d'accueil, de promotion et d'information touristiques, l'Office de Tourisme réalise des actions de développement. Comme le prévoit la convention d'objectifs ces actions de développement peuvent être accompagnées financièrement par la Communauté de Communes sous réserve que les « fiches action » correspondantes soient validées préalablement par le Conseil Communautaire.

Ainsi, dans cette perspective à l'occasion du vote du Budget Prévisionnel 2017, des crédits ont été provisionnés tant en fonctionnement qu'en investissement.

Pour ce qui concerne les projets 2017, la commission « Tourisme » s'est réunie le 20 juin afin de préparer les propositions de fiches actions qui pourront être proposées à la validation du Conseil Communautaire.

Madame la Présidente précise que les projets de « fiches actions » 2017 ont été jointes au rapport N°25-2017.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE :

- La fiche action N°1 : Schéma d'Accueil de de Diffusion de l'Information (SADI) et équipements ;
- La fiche action N°2 : Reporter de territoire, équipement informatique et photographique ;
- La fiche action N°3 : Valorisation de l'itinérance douce dans les nouveaux usages ;
- La fiche action N°4 : Promotion et commercialisation mutualisée vers les clientèles groupes ;
- La fiche action N°5 : Route du Sud ;
- La fiche action N°6 : Renouvellement de la « Marque Qualité » ;
- La fiche action N°7 : Formation action œnotourisme.

AUTORISE Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette décision.



Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
La Présidente,

Elisabeth Dupuy-Miterrand
Elisabeth DUPUY-MITERRAND.